



Qualité de l'eau

Où trouver les informations sur la qualité de l'eau potable d'une commune ?

Les informations sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont régulièrement actualisées par l'agence régionale de santé (ARS). Ce sont en effet les agences régionales de santé qui contrôlent l'eau du robinet pour le compte de l'État dans le cadre de leur mission de sécurité sanitaire. Elles assistent les préfets qui sont chargés d'informer les administrés sur la qualité de l'eau distribuée.

Sur le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet sont accessibles commune par commune sur le site internet du ministère chargé de la santé. Il vous suffit de cliquer sur votre région sur cette carte pour découvrir les [résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable de votre commune](#).

Dans votre mairie et au syndicat de l'eau

Vous avez également la possibilité de consulter les derniers résultats des contrôles sanitaires de l'eau du robinet en contactant votre mairie ou votre syndicat des eaux.

Sur votre facture d'eau

Une fois par an, votre facture d'eau s'accompagne d'une note de synthèse portant sur la qualité de l'eau du robinet de votre commune. Si vous ne recevez pas directement votre facture d'eau chez vous et que vous habitez en copropriété, vous pouvez vous adresser au syndic de la copropriété qui dispose de ces informations.

Qui définit les critères de qualité de l'eau du robinet ?

C'est la directive cadre sur l'eau qui fixe les limites de concentration des substances potentiellement nocives pour l'eau du robinet. C'est le parlement européen qui a mis en place cette directive en 2000 et s'agissant de la qualité de l'eau sur notre territoire, c'est le droit français qui actualise les normes en vigueur en fonction de l'avancée des connaissances



techniques et scientifiques. Et en pratique, ce sont les ARS qui participent à la mise en œuvre de ces dispositifs.

Le contrôle de l'eau par les ARS s'effectue à plusieurs niveaux :

- Au moment de la captation de l'eau brute
- Avant le traitement de dépollution
- Après le traitement de dépollution et de potabilisation
- Au cours de la canalisation
- A l'arrivée dans les robinets, lorsque les utilisateurs la consomment
- Quelles sont les critères analysés ?

Il existe environ 60 paramètres qui servent à analyser l'eau du robinet. C'est grâce à ces critères qu'il est possible d'établir une évaluation fine et fiable de la qualité sanitaire de l'eau. Le dispositif d'analyse permet donc d'évaluer la présence ou non de différentes substances dans l'eau de consommation courante. Les limites de qualité définies pour chacun de ces paramètres sont établies pour que leur présence dans l'eau n'ait pas d'impact sur la santé.

La qualité microbiologique de l'eau du robinet

L'analyse de l'eau vise à déterminer la présence de microorganismes tels que les bactéries, les virus ou encore les parasites dans l'eau du robinet. Lorsque ces microorganismes sont détectés, cela peut être dû à un manque d'entretien des équipements de captage, des canalisations mais aussi à une mauvaise désinfection ou à une contamination par des eaux usées. La présence de germes pathogènes peut entraîner des risques à court terme pour la santé humaine, généralement bénins : troubles gastro-intestinaux, diarrhées...

Taux de nitrates

L'eau peut afficher la présence de nitrates. Cela peut être dû à leur présence naturelle dans la nature mais aussi à des rejets industriels ou agricoles, notamment lorsque des engrais minéraux ou organiques sont utilisés pour les activités humaines.

La principale maladie causée par l'excès de nitrates dans l'eau du robinet est la méthémoglobinémie : cette pathologie transforme les nitrates en nitrites et modifie les propriétés de l'hémoglobine du sang. Les nourrissons de moins de 6 mois sont les populations les plus exposés à cette maladie. Cette sensibilité est liée à une immaturité de leur système digestif.

Les pesticides

Les pesticides (ou produits phytosanitaires, tels que les insecticides, herbicides, fongicides...) sont généralement utilisés pour lutter contre les espèces animales ou végétales nuisibles pour les activités humaines comme l'agriculture ou encore l'industrie. Ces substances se retrouvent dans l'eau par ruissellement ou infiltration dans les sols.



La détection de pesticides dans l'eau du robinet peut entraîner des intoxications aiguës, notamment chez les professionnels qui ont été exposés à ces substances à plus ou moins long terme. Il est toutefois difficile d'évaluer les effets à long terme sur la santé de l'exposition des pesticides à faibles doses.

Qualité radiologique de l'eau du robinet

C'est principalement dans les régions granitiques que l'on peut observer une radioactivité de l'eau. Les eaux souterraines de ces régions présentent généralement une radioactivité naturelle élevée. Mais on peut également retrouver de l'eau radioactive dans certaines eaux superficielles. Le niveau de radioactivité de l'eau est établi à l'aide d'indicateurs de présence de radionucléides naturels ou artificiels.

Présence de plomb

D'après la valeur guide recommandées par l'OMS le 25 décembre 2013, la teneur limite en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaines ne doivent pas dépasser 10 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$). On peut retrouver du plomb dans les canalisations servant à distribuer l'eau dans les foyers.

Environ 80 % des tuyaux en plomb, interdits depuis 1970, se trouvaient au sein des habitats. Les 20 % restants correspondaient au branchement entre la canalisation de la rue et chaque bâtiment desservi. Sous la responsabilité des gestionnaires de l'eau, ces branchements ont été massivement changés. Ainsi il revient à chaque propriétaire de réaliser ses rénovations si des canalisations en plomb sont toujours présentes à l'intérieur des habitations. Le problème des intoxications par le plomb, depuis qu'il n'est plus utilisé pour l'essence des véhicules automobiles, concerne essentiellement aujourd'hui certains enfants vivant en habitat insalubre qui sucent leurs doigts après avoir touché des peintures riches en plomb et absorbent des écailles tombées au sol.

Les personnes exposées à des taux importants de plomb risque de développer une intoxication par le plomb, également appelé saturnisme. Il s'agit d'une maladie sévère qui détériore le système nerveux, la moelle osseuse et les reins.

Eau et chlorure de vinyle monomère (CVM)

Ce sont les ARS qui évaluent la présence de CVM dans l'eau du robinet. Depuis 2007, une limite de qualité est fixée pour ce composé.

Cette substance est un produit synthétique ayant pu être utilisé pour fabriquer du polychlorure de vinyle (le PVC), servant à fabriquer certaines canalisations d'eau. L'air reste le principal vecteur d'exposition au CVM avec des doses d'exposition importantes à proximité d'installation industrielle. Des études menées en milieu professionnel concernant des expositions par voie respiratoire à de fortes doses de CVM ont bien montré un lien avec le développement de certains cancers du foie.

Il existe un risque théorique pour de faibles dose, par voie orale, ce risque est calculé sur la base d'études chez l'animal. L'exposition aux CVM par la consommation d'eau du robinet est faible et aucun lien certain n'a été établi à ce jour entre les



cas d'angiosarcome et d'hépatocarcinome et la consommation de l'eau du robinet (santé.gouv.fr).

Il existe aujourd'hui un dispositif qui alerte les consommateurs et les informe sur la conduite à tenir en cas de dépassement de la limite en CVM dans l'eau du robinet.

Le syndicat effectue aussi ses propres contrôles